



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Mr 2863

NI 2003			4000
Rapport d'inspection - Installation électrique domestic	ue BT / TE	3T existan	te
N° de rapport : 2.3	<u> </u>		
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente : Contrôle périodique			
Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur:	111	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Personne sur place :		1 41	6-0
Personne sur place :	n, as	Sent Late	e.e. serci
Référentiel réglementaire. RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 b	ilent:	N. C	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11	ols U 278		
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation :	ment:	> A	
	ombre de circ		x:
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
	<u> </u>	ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		~	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		7	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	1 X		
Résistance de dispersion de la prise de terre A. G ARCCU RABE	6	X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	duel de l'agent	SOCOTEC E	ELGIUM asbl.
Manquements / Notes :			i
Voir ALVEXE			

Conclusion			
Conclusion :□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.LE. Le prochain	contrôle néric	ndiaua aet à 4	offectuer 3
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	controle pend	odique est a t	inectue!
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vi	site complém	entaire est à	6
exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18			acte de {
vente.			ļ ņ
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exam	en compléme	entaire est à e	exécuter
par le même organisme en vue de compléter le dossier.	9 9 9	330 V	
Nom et visa de l'inspecteur/: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, /	du demandeur	pour réception	· Įį
TOUR SOCOTED BELGIOW AGE,			effectuer acte de exécuter
CUFFARO			10
407 CUTTANICO			1
2) Domenico			٩



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 1326 23/1510 07/02	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 5400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABI Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be	EBB